

Les parodontites peuvent aggraver certaines pathologies générales

Des contrôles réguliers sont nécessaires

Parodontite et santé générale

La parodontite désigne les maladies du parodonte. Le parodonte représente l'ensemble gencives/os qui entoure les dents, ligament qui fixe les dents, surface des racines des dents. Le parodonte est le soutien qui assure la solidité des dents.

Ce sont les bactéries accumulées sous forme d'un enduit collant, la plaque dentaire, qui sont à l'origine de la maladie parodontale.

Les substances toxiques libérées par la plaque dentaire au niveau des gencives peuvent passer dans la circulation sanguine générale, et entretenir ainsi des phénomènes inflammatoires, parfois même infectieux, à distance des gencives.

Risques imputables aux parodontites

Les parodontites sont suspectées comme facteurs de risque de certaines pathologies. Autrement dit, la présence d'une parodontite pourrait augmenter le risque de pathologies générales particulièrement pour :

- L'infarctus du myocarde
- L'hypertension artérielle
- Le diabète, surtout de type II (non insulino dépendant)
- Les accouchements prématurés
- Les pneumonies et les bronchopathies
- La polyarthrite rhumatoïde

Consulter notre fiche : Impact du diabète



La gingivite de la femme enceinte

La grossesse s'accompagne d'une modification hormonale importante, et notamment d'une augmentation de la production d'œstrogènes. Cette concentration d'hormones se retrouve au niveau de la gencive. Certaines bactéries agressives pour le parodonte vont se nourrir en priorité de ces hormones : leur population va augmenter de manière importante.

Cette augmentation va causer une inflammation importante de la gencive, associée éventuellement à des mobilités dentaires et des saignements de la gencive et il s'agit alors de la gingivite gravidique ou gingivite de la femme enceinte.

Dans ce cas, un traitement antiseptique adéquat sera donné pour lutter contre l'inflammation. Les troubles survenus pendant la grossesse sont le plus souvent réversibles avec une hygiène bucco-dentaire rigoureuse.

Consulter notre fiche : Grossesse et soins des dents

- Vous êtes enceinte ?
- Vous êtes diabétique ?
- Vous êtes fragile du cœur ou opéré cardiaque ?

Faites contrôler vos gencives.



Nos conseils

- À partir du quatrième mois de grossesse, et jusqu'à 12 jours après l'accouchement, les futures mamans peuvent désormais bénéficier d'un examen bucco-dentaire en dispense d'avance de frais.